

tenue sous la présidence de Monsieur FEDI, assisté(e)
de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères
En présence de Madame LOURTET , Rapporteure publique
Madame MARQUET, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2102006	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 12 janvier 2021 par laquelle le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, a prononcé à son encontre une amende d'un montant total de 12.000 euros.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	ASSOCIATION ADELAIDE SERVICES	CAPSTAN - PYTHEAS
Défendeur	DREETS PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	
02)	DOSSIER N° 2310460	RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE
Titre de l'affaire	Requête tendant à l'annulation de la décision du 28 avril 2023 de la commune de Rognac la plaçant en surnombre sur la liste des effectifs de la commune.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame C	SELARL ERGASIA
Défendeur	COMMUNE DE ROGNAC	SCP LESAGE BERGUET GOUARD-ROBERT (Cour)
03)	DOSSIER N° 2309982	RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE
Titre de l'affaire	Requête tendant à la condamnation de la commune de Rognac à lui verser une somme de 50 000 euros en réparation des préjudices résultant des mesures de suspension provisoire et de sanction disciplinaire prises à son égard.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame C	SELARL ERGASIA
Défendeur	COMMUNE DE ROGNAC	SCP LESAGE BERGUET GOUARD-ROBERT (Cour)

10 heures 00

04)	DOSSIER N° 2301097	RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE
Titre de l'affaire Annuler pour excès de pouvoir l'arrêté municipal n° 22 0728 de la commune de Rognac du 5 décembre 2022 portant suspension temporaire de la requérante.		
Demandeur	Nom des parties Madame C	Représentants des parties SELARL ERGASIA
Défendeur	COMMUNE DE ROGNAC	SCP LESAGE BERGUET GOUARD-ROBERT (Cour)
05)	DOSSIER N° 2309984	RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE
Titre de l'affaire Requête tendant à la condamnation de la commune de Rognac à lui verser une somme de 20 000 euros en réparation des préjudices résultant des mesures de suspension provisoire et de sanction disciplinaire prises à son égard.		
Demandeur	Nom des parties Madame C	Représentants des parties SELARL ERGASIA
Défendeur	COMMUNE DE ROGNAC	SCP LESAGE BERGUET GOUARD-ROBERT (Cour)
06)	DOSSIER N° 2303113	RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE
Titre de l'affaire Condamner la commune de Marseille à lui verser la somme de 20.000€ à titre de préjudice matériel et moral, sous astreinte de 150 € par jour de retard à compter de la signification de la décision.		
Demandeur	Nom des parties Madame B	Représentants des parties Maître LAROUSSI ROBIO Morad (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE	

Arrêté le 13/10/2025

Le président du tribunal